

MUNICIPALITE DE FINHAUT

Procès-verbal de l'Assemblée Primaire Extraordinaire

du 20 mai 2021 à 19h00

N° 1 : Mot de bienvenue, présentation de l'ordre du jour et nomination des scrutateurs.

Le Président ouvre la séance ; il souhaite la bienvenue à tous les habitants venus nombreux. Il présente l'ordre du jour, qui n'appelle aucune modification et est accepté tel que proposé.

Le Président prie l'Assemblée d'excuser les personnes suivantes : M. Pascal May, Mme Odile Boni, Mme Catherine Carlucci et M. Adrien Vouilloz.

S'agissant de la nomination des scrutateurs, Mme Kathia Gay des Combes et M. Bruno Gay des Combes se proposent en tant que scrutateurs.

N° 2 : Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée primaire

Le Secrétaire administratif donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2021. A la majorité des citoyens présents, le PV est approuvé tel qu'établi.

Le Président remercie le Secrétaire administratif.

N° 3 : Présentation du Conseil d'Administration de la société Parc d'Attractions du Châtelard VS S.A.

Le Président présente les membres du conseil d'administration de Verticalp présents à la séance : M. Frédéric Benech, M. Paul Gay-Crosier et M. Samuel Vuadens. Il leur donne la parole pour présenter l'état financier de la société du Parc d'Attraction du Châtelard VS S.A. et de la stratégie d'assainissement de cette dernière.

N° 4 : Information sur la situation financière de la société Parc d'Attractions du Châtelard VS S.A., présentation des comptes provisoires 2020 de la société.

- M. Benech prend la parole afin de présenter les stratégies d'assainissements.
- Il présente l'historique financier entre la commune de Finhaut et Verticalp depuis 2014 ainsi que les raisons qui ont conduit à une mauvaise situation financière. Il montre les actifs et passifs de la société et présente le compte de résultat de celle-ci.
- Il explique que l'entreprise reste sauve grâce au soutien financier de la commune de Finhaut. Il informe également que, même lors d'une bonne année, la société enregistre CHF 200'000.- de perte.

N° 5 : Présentation de la stratégie d'assainissement de la société Parc d'Attractions du Châtelard VS S.A.

- M. Benech présente la proposition d'assainissement en commençant par le Sale and Lease Back. Il explique que cela permettra à la commune de Finhaut de devenir propriétaire de plusieurs installations ferroviaires puis de les louer au Parc d'Attractions du Châtelard VS S.A. Il présente les avantages pour les deux entités en mentionnant l'apport unique de CHF 500'000 de la commune pour Verticalp, le contrôle du matériel roulant sans risque de reprise par un tiers ainsi qu'une location annuelle de CHF 60'000 durant trente ans. Le Parc d'Attractions du Châtelard VS S.A. rembourse, dans le même temps, la dette de CHF 4,6 millions, réduit ses actifs et paie un loyer plus bas que les amortissements.
- Il passe ensuite à la deuxième partie de l'assainissement qui consiste à réduire le capital-actions. Il explique que les actions ne valent plus rien à l'heure actuelle et mentionne les pertes cumulées qui s'élèvent à CHF 3,6 millions. Les avantages pour la commune sont une diminution du patrimoine, une comptabilité transparente et il certifie que ces opérations n'engendrent aucun coût. Pour Verticalp, cela permet d'éliminer les pertes cumulées de plus de CHF 3,33 millions, de réduire son capital et donc l'impôt y relatif. De plus, les risques de surendettement et de faillite sont moindres.
- Pour finir, il présente la troisième partie de l'assainissement qui est l'augmentation du capital. De nouvelles actions à CHF 100 sont libérées. Les résultats permettent à la commune de Finhaut de convertir des prêts communaux en actifs, d'avoir également un contrôle de la société et de résoudre les conflits existants entre les différents actionnaires.
- Il mentionne aussi les autres mesures prises au niveau de l'opérationnel et du commercial de la société. En exemple des mesures opérationnelles, il informe de la baisse de la masse salariale et des coûts directs, la renégociation des contrats ainsi que la fermeture définitive de la station shop BP de Châtelard. En ce qui concerne les mesures commerciales, il informe que le temps d'ouverture des installations sera réduit. La mise en place de stationnements payants au parking d'Emosson est dorénavant d'actualité.
- M. Benech conclut sa présentation en expliquant que ces stratégies sont le dernier recours de la société afin d'éviter la faillite. Il ajoute qu'avec ces assainissements, la société est pérennisée et mise en voie ascendante.
- Le Président prend la parole et demande à l'Assemblée s'il y a d'éventuelles questions.
- Un habitant prend la parole et demande à la commune de cesser de faire des prêts. Il évoque l'infructuosité de ces derniers et demande un montant de perte maximum à fixer par année. Il souhaite également que la commune soit représentée dans le Conseil d'Administration de la société et demande que les prestations du Parc d'Attractions du Châtelard VS S.A. soient bien diffusées, notamment du côté français qui représente une grosse part de la clientèle et, pour qui, la société représente également un atout touristique. Il évoque la possibilité que les communes frontalières participent au financement de Verticalp.
- Un habitant demande la parole et parle de son expérience dans le domaine ferroviaire au sein des CFF dans les années 1990. Il évoque les coûts, la charge salariale et finit par mentionner que la proposition d'assainissement, qui permettrait à la commune de devenir propriétaire d'une partie des installations, est une bonne initiative.
- Une habitante évoque l'effort de la commune sur sa transparence et en demande davantage sur la situation de l'entreprise. Le Président explique que les comptes seront disponibles sur le site de la commune.
- Un habitant demande à M. Détraz, représentant de Fidag, quel est son avis sur cette stratégie d'assainissement. Ce dernier lui répond en expliquant que la situation est critique et qu'il ne peut que valider le projet.

N° 6 : Décision concernant la stratégie d'assainissement de la société Parc d'Attractions du Châtelard VS S.A.

- Le Président rappelle l'objet du vote en décrivant chaque point.
Acceptez-vous la stratégie d'assainissement composée des points suivants ?
A.1) *Achat par la Commune de Finhaut des actifs suivants pour 5.1 M CHF payés par compensation des créances pour 4.6 M CHF et 500'000 CHF cash*
 - *2 cabines du Funiculaire de Barberine*
 - *4 locomotives du Parc d'attractions.*A.2) *Location par la société du Parc d'Attractions du Châtelard VS S.A. pour 60'000 CHF par an des 2 cabines du funiculaire de Barberine et des 4 locomotives du Parc d'attractions pour une durée de 30 ans, avec option d'achat par le locataire à la fin du contrat.*
B) *Acceptation par l'actionnaire Commune de Finhaut de la réduction du capital de la société Parc d'Attractions du Châtelard VS S.A. en réduisant la valeur nominale des actions de la société de 1'000 CHF par action à 100 CHF par action lors de la prochaine Assemblée générale Extraordinaire de ladite société. Pour la participation détenue par la Commune de Finhaut, le montant de la valeur nominale des actions passe de 1'923'000 CHF à 192'300 CHF.*
C) *Acceptation par l'actionnaire Commune de Finhaut de l'augmentation du capital du Parc d'Attractions du Châtelard VS S.A. lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire de ladite société. L'augmentation du capital sera financée par compensation des créances détenues par la Commune sur ladite société, avec comme condition expresse le maintien du pourcentage détenu par la Commune de Finhaut au sein du Capital, voire son augmentation si possible.*

Adoption

La proposition d'assainissement de la société Parc d'Attractions du Châtelard VS S.A. est acceptée à la majorité à main levée par l'Assemblée.

- Le Président remercie l'Assemblée d'accepter la stratégie d'assainissement.

N° 7 : Divers.

- Le Président donne la parole à l'Assemblée pour d'éventuelles questions ou remarques qu'elle souhaiterait partager. La parole n'étant pas demandée, le Président conclut en remerciant les citoyens d'être venus nombreux. Il remercie également les membres du Conseil d'administration de Verticalp et M. Détraz. Il conclut en remerciant les citoyens qui œuvrent bénévolement et informe que toute personne souhaitant apporter son aide à la société est la bienvenue. Le Président clôt la séance à 20h00.

Finhaut, le 20 mai 2021

Le Président :



Pour l'Administration



Le Secrétaire :

